

COMMUNE DE LA LONDE-LES-MAURES

CONCERTATION PROJET D'AMENAGEMENT POUR LUTTER CONTRE LES INONDATIONS DU PANSARD ET DU MARAVENNE

Direction de l'urbanisme, de l'environnement, du cadastre et du foncier

La commune de La Londe-les-Maures a été frappée en janvier et novembre 2014 par des crues et des inondations dévastatrices et meurtrières du Pansard et du Maravenne. Deux arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris le 31/01/2014 et le 03/12/2014. Suite aux études commandées par la commune (hydrologiques, hydrauliques, topographiques, environnementales, géotechniques, paysagères, maritimes...), un projet de programme pour lutter contre ces phénomènes est envisagé selon la typologie d'aménagements suivantes : Recalibrage et confortement des berges des cours d'eau concernés : le Pansard et le Maravenne ; création d'un déversoir raccordé au Pansard et création d'une zone d'expansion des crues sur la plaine du Bastidon avec une reprise des fossés existants en bordure littorale ; création de digues ; reprise des routes existantes pour permettre le croisement avec les futures digues ; création d'un canal de délestage du Maravenne avec exutoire en mer (quartier des Bormettes) ; destruction/reprise et reconstruction des ponts et passage à gué ; élargissement de fossés en lien avec le Maravenne ; mise en place d'un piège à embâcles.

Le coût prévisionnel de ce programme de travaux est estimé à 15 930 000 euros HT. La commune de Londe-les-Maures a sollicité, en parallèles à ces études, dans le cadre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations Côtiers-des-Maures (PAPI complet Côtiers-des-Maures), une demande d'aide de financement par l'État, la Région, le Département, l'Agence de l'eau... pour réaliser ce programme. Ce PAPI a été élaboré par la Communauté de Communes "Méditerranée-Porte-des-Maures" avec les communes de Bormes-les-Mimosas et du Lavandou.

Les travaux ne pourront débuter que lorsque les procédures administratives seront terminées. Les aménagements prévus sur la commune de La Londe-les-Maures seront réalisés de l'aval vers l'amont.

- **Dates de la concertation** : Mercredi 13 septembre 2017 au Vendredi 20 octobre 2017 12h00

- **Durée totale de la concertation** : 38 jours

- **Les modalités de la concertation et d'expression du public** :

La mise à la disposition du public d'un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toutes personnes intéressées. Ce registre et les pièces relatives au dossier (DCM n°135/2017, notice de concertation) seront consultables en mairie annexe, à la direction de l'urbanisme, Place de la Mairie, 83250 La Londe-les-Maures, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les pièces du dossier seront consultables et téléchargeables sur le site internet de la ville <http://www.ville-lalondelesmaures.fr/concertation-projet-contre-inondation>, durant toute la concertation du 13/09/2017 8h30 au 20/10/2017 12h00.

Les mails à envoyer à l'adresse suivante: concertation-projet-contre-inondations@lalondelesmaures.fr, ainsi que les courriers, qui pourraient être transmis par la voie postale à M. le Maire, direction de l'urbanisme, concertation projet contre les inondations, BP 62, 83250 La Londe-les-Maures, seront classés par ordre d'arrivée dans un classeur spécifique prévu à cet effet.

Une réunion publique : Mercredi 13 septembre 2017 à 18h00, à la salle Communale Yann-PIAT en présence notamment du cabinet d'ingénierie SAFEGE

Au terme de cette concertation prévue par la DCM n°135/2017 du 24/07/2017, un bilan de la concertation sera tiré par le conseil municipal. Cette procédure de concertation est un préalable à l'autorisation environnementale qui sera ensuite sollicitée auprès des services de l'État.